

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande présentée par la S.N.C.F. pour des travaux de renouvellement des voies ferrées des passages à niveau PN 16 (rue de Santes), PN 17 (rue Vanderhaghen) et PN 18 (rue d'Englos) ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Interdiction de Circulation
n° 8.3.151/2022

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :

La circulation routière sera interrompue aux passages à niveau PN 16, 17 et 18 selon le planning ci-dessous :

- **PN 16 (rue de Santes)**, du lundi 2 mai 2022 à 21h00 au 23 juin 2022 à 7h00 : fermeture routière et piétonne en continue

- du lundi 27 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022 : fermeture de nuit uniquement de 21h00 à 7h00 routières et piétonnes - ouverture en journée

Du lundi 2 mai 2022 au mercredi 20 juillet 2022

- une déviation sera mise en place par la D952 - rue des Lostes

- **PN 17 (rue Vanderhaghen)**, du mercredi 4 mai 2022 au vendredi 27 mai 2022 : fermeture 7 fois durant cette période, de nuit, fermeture routière et piétonne de 22h00 à 5h30

- du lundi 27 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022 : fermeture de nuit de 21h00 à 7h00 routières et piétonnes - ouverture en journée

Du mercredi 4 mai 2022 au vendredi 27 mai 2022

Du lundi 27 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022

- une déviation sera mise en place la D952

- **PN 18 (rue d'Englos)**, du lundi 2 mai 2022 à 20h00 au vendredi 24 juin 2022 à 6h00 : fermeture en continue routières et piétonnes

- du lundi 27 juin 2022 à 20h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 6h00 : fermeture en continue routières et piétonnes

Du lundi 2 mai 2022 au mercredi 20 juillet 2022

- une déviation sera mise en place par la M341

ARTICLE 2 :

LES 3 PASSAGES A NIVEAUX SERONT OUVERT LE WEEK-END DU 24 JUIN 2022 AU 26 JUIN 2022

ARTICLE 3 :

L'entreprise effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation temporaire qui seront mis en place aux carrefours concernés.

Des panneaux d'information pour les usagers seront mis en place à proximité des passages à niveau, une semaine avant le commencement des travaux.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à la S.N.C.F.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Haubourdin,

Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur principal, Responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur le Maire d'Hallennes,

Monsieur l'Adjudant de la Gendarmerie,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mardi 12 avril 2022



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

MW